Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Roubaix - Wasquehal
Hôtel de Ville
59 100 Roubaix

00000100
28 JAN 2022 10:41
VILLE DE ROUBAIX
28 JAN. 2022
SERVICE DES SPORTS

V/ Réf.

Références à rappeler :

Affaire suivie par :

Poste N° :

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 JANVIER 2022

****

Aujourd'hui, le jeudi 6 janvier 2022, le Comité Syndical s'est réuni en visio-conférence.

Etaient présents :

- Monsieur Michel GACEM, Président du Comité Syndical
- Monsieur Olivier VANDEVIVERE, 1er Vice-Président du Comité Syndical
- Madame GHIAT Karima, 2ème Vice-Président du Comité Syndical
- Monsieur Ghislain PLANCKE, 3ème Vice-Président du Comité Syndical
- Madame Sylvie MINNE, membre du Comité Syndical
- Monsieur DELBEKE Eric, membre du Comité Syndical
- Madame GERARD Félicie, membre du Comité Syndical
- Monsieur Patrick PRIEUR, membre du Comité Syndical
- Monsieur Mehdi CHALAH, membre du Comité Syndical

PREFECTURE DU NORD
19 JAN. 2022
ARRIVEE

Etaient absents ou excusés :

- Monsieur Karim LADRAA, membre du Comité Syndical
- Monsieur Mehdi CHALAH, membre du Comité Syndical

Affichée le 29 décembre 2021

Lettre de convocation le 30 décembre 2021

SIVU THALASSA
Comité Syndical
Séance du 6 janvier 2022

Délibération N°2022.07

OBJET : Budget primitif 2021 – décision modificative n°2 – régularisation d'ordre comptable

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice.

Les modifications d'ajustement sont traitées par simple décision modificative.

Compte tenu des obligations légales en matière de comptabilité publique, ces changements sont soumis à l'approbation du Comité Syndical.

Ces rectifications ne sont que des formalités d'écriture et ne modifient nullement l'équilibre comptable.

Section d'investissement :

2031	Frais d'étude	– 4 000.00 €

Section d'investissement :

2313	Constructions	+ 4 000.00 €

En conséquence, les membres du comité syndical décident :

Article unique : d'autoriser les modifications d'imputations comptables au Budget primitif 2021 telles qu'elles sont présentées ci-dessus.

Certifié exécutoire, la présente délibération
Affichée le 18 janvier 2022
Et Transmise à Monsieur le Préfet de la
Région des Hauts de France, le 18 janvier 2022
Fait à ROUBAIX, les jours, mois et an susdits

Le Président du SIVU THALASSA
Michel GACEM

Syndicat Intercommunal Thalassa
ROUBAIX
WASQUEHAL
HOTEL de VILLE
59100 ROUBAIX